## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

# **ADMISSION EN GRADE 1 – (2022-2023)**

Le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie tient à informer les parents et le public en général, que l'exercice d'enregistrement des enfants pour l'admission en **Grade 1, en juin 2022,** débutera le **Jundi 11 octobre 2021**.

Ces enfants devront atteindre l'âge de 5 ans au plus tard le 31 mai 2022.

L'exercice se fera de **09h30 à 11h30** et de **12h30 à 14h30**, selon le calendrier suivant :

Pour les parents dont le nom de famille commence par les lettres suivantes :-

A à D: lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 octobre 2021

E à L: jeudi 14, vendredi 15 et lundi 18 octobre 2021

M à Z: mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 octobre 2021

Les parents concernés sont priés de faire leur demande dans **une seule école** du gouvernement ou subventionnée, pour laquelle leur enfant est éligible, selon le lieu de résidence. Ils doivent être munis des documents suivants :

- Leur carte d'identité nationale (L'originale et une photocopie)
- L'acte de naissance de l'enfant (L'original et une photocopie)
- Les originaux des factures du CEB servis à leur lieu de résidence pour les mois de **juin**, **juillet et août 2021**.
- Les originaux des factures de la CWA servis à leur lieu de résidence pour les mois de juin, juillet et août 2021.
- Les parents résidant dans le Catchment Area [périmètre desservi par l'école] d'une des 34 écoles à grande demande, listées ci-dessous, doivent en plus se munir d'un document de preuve de résidence (Proof of Residency) disponible à l'école et certifié par la police de leur localité, confirmant leur lieu de résidence.

## Zone 1

- 1. Bheewa Mahadoo Govt. School (Riv. du Rempart)
- 2. Daneswock Sewraz Govt. School (*Triolet*)
- 3. Doorgachurn Hurry Govt. School (Goodlands)
- 4. Jean Lebrun Govt. School (Port Louis)
- 5. Mohabeer Foogooa Govt. School (*Montagne Longue*)
- 6. Notre Dame du Bon Secours R.C.A (Port Louis)
- 7. Notre Dame de La Paix R.C.A (Port Louis)
- 8. Notre Dame de Lorette R.C.A (*Port Louis*)
- 9. Raoul Rivet Govt. School (Port Louis)

- 10. Saint Jean-Baptiste de la Salle R.C.A (*Port Louis*)
- 11. Villiers René Govt. School (Port Louis)

#### Zone 2

- 1. Jules Koenig Govt. School (Beau Bassin)
- 2. Notre Dame de Lourdes R.C.A (Rose Hill)
- 3. Notre Dame des Victoires R.C.A (Rose Hill)
- 4. Petit Verger Govt. School (St. Pierre)
- 5. Philippe Rivalland R.C.A (Beau Bassin)
- 6. Rajcoomar Gujadhur Govt. School (Centre de Flacq)
- 7. Saint Enfant Jésus R.C.A (Rose Hill)
- 8. Saint Pierre R.C.A (St. Pierre)
- 9. Shri Rajiv Gandhi Govt. School (Centre de Flacq)

## Zone 3

- 1. Duperré Govt. School (Mahébourg)
- 2. Hugh Otter Barry Govt. School (Curepipe)
- 3. M. Burrenchobay Govt. School (*Plaine Magnien*)
- 4. Mahebourg R.C.A School (Mahébourg)
- 5. Notre Dame de la Confiance R.C.A (*Curepipe*)
- 6. Rose Belle North Govt. School (Rose Belle)
- 7. Willoughby Govt. School (Mahébourg)

#### Zone 4

- 1. Baichoo Madhoo Govt. School (Quatre-Bornes)
- 2. Beau Séjour Govt. School (Quatre-Bornes)
- 3. Emilienne Rochecouste Govt. School (Quatre-Bornes)
- 4. Louis Nellan Govt. School (Quatre-Bornes)
- 5. Pandit C.K. Aryan Vedic Hindu Aided School (Vacoas)
- 6. Sir Veerasamy Ringadoo Govt. School (Quatre-Bornes)
- 7. Visitation R.C.A (Vacoas)

Le ministère se réserve le droit de demander des documents additionnels qui pourraient éventuellement aider à confirmer le lieu de résidence des parents.

Au cas où le nombre de demandes d'admission pour une école dépasse celui des places disponibles, le ministère se réserve également le droit d'admettre les enfants en surnombre dans une école autre que celle demandée.

Le public est aussi avisé que depuis 2015 il n'y a plus d'enregistrement pour le Grade 1 à l'école du gouvernement Dr O. Beaugeard, Port Louis et depuis 2018 à l'école du gouvernement de Chitrakoot.

Les parents qui se rendent à l'école pour cet exercice doivent présenter leur carte de vaccination (Covid-19) pour avoir accès à l'établissement scolaire. Ceux qui ne sont pas vaccinés doivent présenter le résultat d'un PCR Test négatif qui ne date pas plus de 7 jours.

Les parents qui ne sont pas vaccinés, et qui ne peuvent produire un résultat négatif d'un PCR Test peuvent faire leur demande d'Admission en Grade 1 dans le bureau de leur zone d'éducation respective, ou au bureau du SeDEC en cas d'une école RCA.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie MITD House, Phoenix